

**Commune de CAMLEZ**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**Séance du mardi 3 novembre 2015**

Date de convocation : 27 octobre 2015  
15 membres en exercice  
13 membres présents  
15 votants

L'an deux mille quinze, le trois novembre à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr DROUMAGUET Pierre-Yves, Maire.

**Présents** : DROUMAGUET Pierre-Yves, Maire, CABEL Michel, GUIOMAR Gildas, THEBAULT Christophe adjoints, BRIAND Yvon, LE GOFF Rémi, SALLIOU Alain, LE ROUX Yves, HERVE Marie, LE NAOUR Nathalie, RUZIC Olivier, SEBILLE Jean-Michel, LE GOFF Thibaut Conseillers Municipaux.

**Absents** : NICOLAS Gildas (procuration à BRIAND Yvon), DEWEZ-MIJNO Marie-Laëticia (procuration à HERVE Marie).

**Secrétaire de séance** : GUIOMAR Gildas.

**OBJET : PROJET DE SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE 2015-2021 DES COTES D'ARMOR**

Dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015 et après présentation à la commission départementale de coopération intercommunale le 13 octobre 2015, le Préfet des Côtes d'Armor a transmis son projet de schéma. Il comporte deux sous-parties : la première vise à réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitants se rapprochant au plus près des bassins de vie, accroître ou rééquilibrer la solidarité financière et organiser les services publics de proximité sur des territoires cohérents ; la seconde prévoit la rationalisation des syndicats de gestion intercommunaux et mixtes.

Après un état des lieux des EPCI devant fusionner du fait du seuil minimum de 15 000 habitants, d'une présentation de la carte des Pays, des SCOT (Schéma de cohérence territoriaux), des bassins de vie, des unités urbaines et des EPCI en fonction du potentiel fiscal agrégé ou richesse du territoire, le préfet propose 9 projets de fusion sur le département.

La commune est concernée par le projet 7 qui prévoit la fusion de Lannion-Trégor Communauté avec la CC du Haut-Trégor et la CC de la Presqu'île de Lézardrieux.

En effet la CC de la Presqu'île de Lézardrieux (8 901 habitants) se situe sous le seuil des 15 000 habitants. Lannion-Trégor Communauté compte 76 286 habitants et la CC du Haut-Trégor compte 15 680 habitants, soit un total de 100 057 habitants.

Ces trois territoires font partie du Pays du Trégor-Goëlo, du SCOT du Trégor, du SM de l'aéroport de Lannion Côte de Granit, du SM des bassins versants Jaudy Guindy Bizien et du SMITRED OUEST ARMOR.

Le potentiel fiscal s'élève, par habitants, à 217 € à Lannion-Trégor Communauté, 82 € à la CC du Haut-Trégor et à 72 € à la CC de la Presqu'île de Lézardrieux.

Regrouper ces 3 EPCI permet de réunir sous une même entité toute la partie littorale du nord-ouest du département avec des enjeux environnementaux et touristiques communs et de disposer d'une complémentarité auprès des zones rurales au sein du même pays et du même SCOT. Le territoire ainsi fusionné regrouperait 60 communes avec une population de 100 057 habitants, ce qui en ferait la seconde communauté d'agglomération et le deuxième EPCI le plus peuplé de département.

Monsieur le maire soumet au vote le projet de schéma de coopération intercommunale tel que proposé ci-dessus.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (HERVE Marie, LE GOFF Thibaut) :**

- **APPROUVE** le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor reçu le 14 octobre 2015, qui prévoit notamment, la fusion de Lannion-Trégor Communauté avec la CC du Haut-Trégor et la CC de la Presqu'île de Lézardrieux.

Certifié exécutoire après affichage et transmission, à la préfecture le 4 novembre 2015

Pour extrait conforme,

Le Maire

DROUMAGUET Pierre-Yves.

